Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 24/07/2025
ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_46-DE

MORÉAC

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-huit juillet, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 14	Votants : 20

Présent.es :
Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUDE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Véronique LAMOUR, David TALMONT, Karine LE NET, Séverine PUISSANT.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :
Isabelle LAURENT à Marie-Pierre PICAUT
Monique BOURALY à Didier LE GAILLARD
Stéphanie LE TOQUIN à Maurice POUILLAUDE
Ghislain CANTE à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :
Yoann LE FICHER
Gabin MOISDON

Absent.es :
Morgane LE TOHIC
Denis DAVID
Romy LE HOUEZEC
Sonia LE PALLUD

Secrétaire de séance : Maurice POUILLAUDE

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_46-DE

Actualisation des règlements intérieurs liés au service périscolaire « garderie », « accueil de loisirs » et de la restauration scolaire
Délibération n°2025_05_46
Nom.Actes (7.10)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les textes relatifs à la protection des mineurs et à l'organisation des accueils collectifs de mineurs ;

Vu les précédents règlements intérieurs en vigueur relatifs aux services périscolaires « garderie », à l'accueil de loisirs et à la restauration scolaire ;

Vu les évolutions réglementaires, organisationnelles et tarifaires des services concernés ;

Considérant la nécessité d'actualiser les documents de référence encadrant les conditions d'accès, de fonctionnement, de sécurité et de responsabilité des services périscolaires et de restauration ;

Considérant l'objectif de clarté, de transparence et de bonne information des familles utilisatrices ;

Considérant qu'il convient d'abroger les versions précédentes de ces règlements et d'adopter de nouveaux textes actualisés pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Les projets de règlements intérieurs mis à jour, joints en annexes à la présente délibération sont présentés en séance.
Ces documents concernent :

- Le service périscolaire "garderie"
- L'accueil de loisirs
- La restauration scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les règlements intérieurs des services suivants pour l'année scolaire 2025-2026 des Service périscolaire « garderie », « Accueil de loisirs », et de Restauration scolaire, tels que présentés en annexes de la présente délibération ;
- **D'ABROGER** toutes les versions antérieures desdits règlements à compter du 1er septembre 2025 ;
- **DE DIRE** que ces règlements seront communiqués aux familles et mis à disposition sur les supports de communication municipaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à leur application et à assurer leur mise en œuvre effective.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Fait et délibéré à Moréac,
Le 18 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 056-215601402-20250718-DEL_2025_46-DE

Le secrétaire de séance,
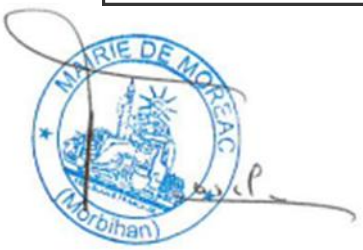
Le Maire
Pascal R